



Commune d'Oron

Extrait des décisions de la Municipalité - no 4

Séance du 30 janvier 2013 ouverte à 8 h. - levée à 10h50

Présidence : M. P. Modoux, Syndic
Secrétaire : M. J.-D. Graz, Secrétaire municipal
Municipalité présente : M. P. Modoux, Syndic, M. O. Sonnay, Vice-Syndic, Mme D. Richard, Municipale, MM. F. Isoz, T. Menétrey, D. Sonnay et G. Wist, Municipaux.

Préavis n° 05/2013 - Règlement du Conseil communal

La Municipalité décide d'accepter le préavis n° 05/2013 concernant le Règlement du Conseil communal.

Romande Energie SA - Servitude

La Municipalité décide d'approuver le projet d'acte de constitution de servitude, transmis par Me Monod, Notaire, pour des canalisations souterraines d'électricité et de télécommunication pour les localités de Les Thioleyres et de Les Tavernes.

Votations - Boîtes aux lettres

La Municipalité décide de faire l'acquisition de boîtes aux lettres normalisées pour la réception des enveloppes de votes à Oron-la-Ville et à Palézieux-Village.

Méthode automatique de dimensionnement des réserves à bâtir (MADR)

La Municipalité décide d'approuver l'avant-projet du calcul des réserves de terrain à bâtir pour l'ensemble de la Commune d'Oron et de le soumettre pour examen au Service du développement territorial (SDT) avant validation définitive.

Surveillance des chantiers

La Municipalité décide de mandater M. Stéphane Veillard, du bureau C. + R. Veillard, pour la surveillance des chantiers sur le territoire communal.

Oron-la-Ville - Prologis Sàrl - Villa Cruchon - Suppression d'une fenêtre

La Municipalité décide d'autoriser la suppression d'une fenêtre sur la villa de M. Cruchon à Oron-la-Ville.

Les Tavernes - Sonnay Daniel et Eric - Permis de construire

La Municipalité adopte le permis de construire 42.05.1069 concernant un aménagement de parcelle.



Commune d'Oron

Oron-la-Ville - Villa des Maîtres - Conciergerie

La Municipalité décide de confier les travaux de conciergerie de la villa des Maîtres à Oron-la-Ville à M. et Mme Diserens.

Pereira Domingues Maria Helena - Accueil familial de jour - Autorisation

La Municipalité décide de délivrer une autorisation provisoire à Mme Pereira, pour le placement maximum de 3 enfants de 0 à 12 ans, à la journée.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

Philippe Modoux



Le secrétaire

Jean-Daniel Graz

